



# FAMILLES DE FRANCE

## LETTRE AUX PARLEMENTAIRES

Paris, le 10 Octobre 2012

### **PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013**

Mesdames, Messieurs les députés

*Cette année le gouvernement annonce 26 milliards d'euros d'efforts budgétaires. Dans un contexte où le pays n'est visiblement pas encore sorti de la crise, les économies sont nécessaires pour le retour à l'équilibre des finances publiques.*

*Familles de France note les mesures rigoureuses qui toucheront les services de l'Etat, les entreprises et les ménages, et souhaite s'exprimer sur ce qui impactera le budget des familles en 2013.*

*Les familles veulent évidemment participer aux efforts de retour à l'équilibre et de reprise économique. Mais le niveau de vie des familles a lui aussi été diminué par la crise. Familles de France alerte donc pour que les prochaines mesures fiscales ne viennent pas déstabiliser un équilibre financier déjà difficile à tenir.*

*Le niveau de vie des familles se construit sur trois étages :*

- le travail (revenus professionnels) ;
- les prestations publiques (prestations, allocations et services publics) ;
- la famille (composition liée à l'âge et au nombre et revenus propres).

*Le marché du travail a été largement fragilisé par la crise – les familles en sont les premières victimes – et alors que les finances publiques subissent la pression des déficits, le niveau de vie des familles dépend de plus en plus de la capacité de la famille à s'entraider en cas de coup dur. Les solidarités familiales ont été un véritable amortisseur ces dernières années et Familles de France souhaite fortement que les instruments de redistribution fiscale vers les familles prennent en compte ce facteur.*

*Familles de France regrette en effet que les familles soient souvent, et à tort, associées au débat sur les niches fiscales. La redistributivité et l'équité de l'impôt n'existent que si tous y participent, et il est juste de responsabiliser tout le monde dans les efforts de retour à l'équilibre.*

***Mais Familles de France rejette le discours qui voudrait intégrer les outils familiaux de l'impôt, comme le quotient familial et autre crédit d'impôt, à des niches fiscales ou à des avantages.***

***Le quotient familial est un outil de redistribution des revenus qui prend en compte la réalité économique du foyer.***

*Il contribue à maintenir ainsi le niveau de vie de la famille en compensant en partie la charge d'enfants. De la même manière le crédit d'impôt emploi à domicile permet à de nombreuses familles un soutien quotidien et nécessaire (de la garde d'enfants aux situations plus difficiles de dépendance).*

*Ces familles n'utilisent pas ces soi-disant avantages pour échapper à l'impôt sur le revenu : elles créent des emplois, ce sont des moyens pour les familles d'organiser leurs vies, moyens qui participent de l'activité économique. Ces familles font la vie locale et l'animation de notre territoire, et c'est leur implantation qui permet le développement de l'économie et des services dans nos villes.*

***Une majorité de familles va être concernée par le gel du barème de l'impôt sur le revenu.***

***Toucher au quotient familial en baissant les plafonds risque de remettre en cause demain un des piliers de la politique familiale.***

Henri JOYEUX  
Président de Familles de France

## Les mesures du projet de loi de Finances 2013

Un plan de rigueur budgétaire qui comprend notamment :

- Gel du barème de l'impôt sur le revenu
- Nouvelle tranche d'imposition (revenus supérieurs à 150 000 euros) à 45%
- Réforme du quotient familial
- Plafonnement des niches fiscales (à 10 000 euros)

Familles de France réagit à la mesure concernant le quotient familial : un abaissement du plafond du quotient familial (pour la demi-part pour personne à charge) de 2 336 à 2 000 euros.

*Impact de la mesure en fonction de la composition familiale :*

Composition familiale	Niveau de revenu pour atteindre le plafond
Couple + 1 enfant	5 SMIC
Couple + 2 enfants	6 SMIC
Couple + 3 enfants	7 SMIC
Couple + 4 enfants	8,5 SMIC

A noter que les plafonds des demi-parts spécifiques, eux, ne sont pas abaissés : maintenus à leur niveau actuel, leurs plafonds seront donc de

- 4 040 euros pour la part parent isolé,
- 897 euros pour la demi-part des personnes veuves et veuves,
- 2 997 euros pour la demi-part personne invalide.

Outre l'impact de l'abaissement du plafond du quotient familial, le gel du barème de l'impôt devrait être mitigé par la hausse de la décote (+ 9%) : cette hausse permettra en effet aux contribuables dont le revenu a pu augmenter, et qui du coup tomberaient dans le barème et deviendraient imposables, ou encore changeraient de tranche d'imposition, d'éviter de subir des augmentations d'impôt en 2013.

L'abaissement du plafond du quotient familial est une mesure qui devrait permettre de réaliser près de 500 millions d'euros d'économies. Quant à son impact auprès des familles : cette baisse devrait toucher 2,5% des ménages.

Avec la revalorisation de la décote et le maintien à leur niveau actuel des demi-parts spécifiques, Familles de France se félicite évidemment que la baisse des plafonds épargne les familles les plus vulnérables, puisque ce sont celles dont les budgets sont les plus sensibles à la moindre fluctuation ou au moindre incident, leurs réserves n'auraient certainement pas été suffisantes pour amortir un choc fiscal trop brutal.

Mais Familles de France ne manque pas de rappeler son attachement au quotient familial :

- Le quotient familial est un instrument important de notre politique familiale, et Familles de France sera attentif à ce que cette baisse ne soit pas le prétexte d'une non revalorisation systématique qui remettrait en cause, à terme, ce dispositif.

- Le quotient familial est un instrument juste, qui bénéficie aux familles à charge d'enfant, donc de jeunes familles avec des parents actifs : plus qu'un symbole c'est aussi un outil qui maintient le niveau de vie des familles actives.

**Familles de France rappelle que la famille se construit dans la sérénité : elle ne peut pas vivre dans l'inquiétude.** Pour préserver la confiance, il est très important que ces économies servent les familles. La revalorisation de l'ARS à la rentrée 2012 ne suffit pas : l'Etat doit investir pour une politique familiale globale et pérenne, qui serve universellement toutes les familles.

Familles de France alerte les pouvoirs publics pour que, dans l'hypothèse où une réforme plus profonde de la fiscalité familiale devait un jour prendre place, les familles soient absolument associées au débat, pour toujours maintenir la confiance.